



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 11 janvier 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro 2015-40024 :

Nature et effets : La demande porte sur l'autorisation de permettre le maintien d'une enseigne déjà existante sur le mur latéral droit au deuxième étage du commerce « Le Pub Resto Bar Motel » avec les écriteaux « Motel », ce qui déroge au chapitre 8 du règlement relatif au zonage.

Localisation : Partie du lot 53, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, 1256, rue L'Annonciation Nord, Matricule : 9842-98-2021.

Numéro 2015-40026 :

Nature et effets : La demande porte sur l'autorisation de permettre l'implantation d'un abri forestier sur une propriété ayant une superficie de 9,174 hectares alors que le règlement en vigueur exige une superficie minimale de dix (10) hectares.

Localisation : Partie des lots 37 et 38, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, Chemin du Rapide, Matricule : 0039-74-7030.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces deux (2) demandes.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 17^e JOUR DE DÉCEMBRE 2015

**Lucie Bourque
Greffière**